

**Examen professionnel pour spécialiste RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources  
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

**Analyse d'admissibilité à l'examen prof. pour « Spécialiste en ressources humaines » 2021****Coordonnées de l'intéressé/e**

---

Nom, prénom

Date de naissance

Rue, numéro

Tél. (pendant les heures de bureau)

NPA, Lieu

E-Mail

**Détails des conditions d'admission**

---

Je remplis les conditions selon l'art. 3.3 du règlement d'examen du 9 mars 2015, édition 2017 :

Est admis/e à l'examen professionnel, celui ou celle qui présente les titres et la pratique prof. ci-dessous, ceci **au moment de l'examen** :

**A remplir pour chaque spécialisations**

- a) un **certificat fédéral de capacité** (CFC), une maturité gymnasiale, une maturité spécialisée, un certificat d'école de culture générale ou un autre certificat équivalent
- et**
- b) le justificatif de réussite à l'examen du **Certificat d'assistant/e en gestion du personnel** de l'association faîtière HRSE ou le certificat enregistré d'un institut de formation avec équivalence (chapitre 2 des Directives de l'examen)

**Ainsi que, en complément, fournit des justificatifs sur la pratique prof. correspondante à la spécialisation choisie (veuillez cocher la spécialisation souhaitée) :**

- c)  **Spécialisation A** : gestion du personnel en entreprise  
4 ans de pratique professionnelle après le certificat fédéral de capacité ou certificat équivalent selon a), dont au moins 2 ans de pratique prof. RH ([selon la description de fonction de l'art. 1.2 du règl. d'examen](#))
- c)  **Spécialisation B** : placement de personnel public et conseil  
4 ans de pratique professionnelle après le certificat fédéral de capacité ou certificat équivalent selon a), dont au moins 2 ans de pratique prof. de l'exécution de la LACI ([selon la description de fonction de l'art. 1.3 du règl. d'examen](#))
- c)  **Spécialisation C** : placement privé et location de services  
4 ans de pratique professionnelle après le certificat fédéral de capacité ou certificat équivalent selon a), dont au moins 2 ans de pratique prof. RH (selon les descriptions de fonction des art. 1.2, 1.3 ou 1.4 du règl. d'examen) ; dont au minimum 1 an de pratique prof. dans le placement privé et la location de services ([selon la description de fonction de l'art. 1.4 du règl. d'examen](#))

**Examen professionnel pour spécialiste RH**

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources  
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

Informations complémentaires relatives aux conditions d'admission :

- Les titres et la pratique professionnelle doivent pouvoir être attestés **au moment de l'examen**.
- Le/la candidat/e doit pouvoir justifier d'une pratique à **temps complet** dans le domaine professionnel, par exemple :  
→ 24 mois à 100%  
Respectivement de la même pratique à **temps partiel** prorata temporis, par exemple :  
→ 48 mois à 50%
- Celui qui ne dispose d'**aucun titre** conformément à l'art. 3.31 a) peut faire une demande d'admission à la commission d'examen (conformément au règlement d'examen, art. 2.21 g).
- Le/la candidat/e possède la possibilité de se présenter à **une spécialisation par année** (art. 6.61 du règlement d'examen)
- La pratique professionnelle à l'**étranger** est, comme celle effectuée en Suisse, reconnue entièrement.
- Les **stages**, pour autant qu'ils soient effectués après l'obtention d'un CFC, resp. d'une maturité, sont reconnus prorata temporis comme pratique professionnelle.

**Formalités****Important :**

**Votre demande ne sera traitée que lorsque vous vous serez acquitté/e de la contribution de traitement de CHF 70.-. Veuillez s'il vous plaît joindre la confirmation de paiement, BVR ou justificatif de paiement online à votre dossier.**

**IBAN: CH16 0900 0000 8775 9862 8 (CCP 87-759862-8)**, Association faîtière pour les examens prof. et supérieurs en Human Resources, Case postale, 8021 Zürich

Documents à fournir avec le formulaire (copies uniquement) :

- CFC/maturité/certificat de culture générale ou certificat équivalent selon l'art. 3.3 du règlement des examens
- Attestation de réussite du Certificat d'assistant/e en gestion du personnel
- Certificats de travail détaillés / certificats de travail intermédiaires détaillés ou attestation accompagnée du cahier des charges daté/signé
- Curriculum Vitae récent

Nous statuerons sur le dossier uniquement lorsque nous aurons reçus tous les documents nécessaires.

Une décision écrite sera rendue dans un délai maximal de **2 semaines** après réception du dossier complet. Pour toutes questions complémentaires, le secrétariat d'examen HRSE se tient à votre disposition.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Les directives et le règlement des examens se trouvent à votre disposition sur notre site : [www.hrse.ch](http://www.hrse.ch)

(Etat : juillet 2017)